

Annexe E

Modèle de plan de premiers soins et modèle d'intervention de secourisme

MODÈLE DE PLAN DE PREMIERS SOINS

RESPONSABILITÉS DE L'ENSEIGNANT QUI PRODIGUE LES PREMIERS SOINS AUX ÉLÈVES

Obligations de common law des enseignants : aider ou autoriser un élève blessé à obtenir des soins médicaux comme le ferait un parent attentionné.

Mettre en œuvre le contenu du Plan de mesures d'urgence de l'école afin de :

- Fournir une aide immédiate ou les premiers soins selon ce qui convient dans les circonstances.
- Le cas échéant, obtenir des soins médicaux pour les élèves blessés ou malades le plus rapidement possible.

RÔLE DE LA DIRECTION

La direction de l'école doit informer/former les enseignants, les entraîneurs, les surveillants des activités physiques au sujet des politiques et procédures du conseil scolaire et de l'école concernant la prestation immédiate d'aide ou de premiers soins aux élèves et l'accès aux soins médicaux.

MODÈLE DE CONTENU DU PLAN DE MESURES D'URGENCE

Voici un exemple de contenu qui doit être abordé dans le plan de mesures d'urgence d'une école.

- Secouristes de l'école – noms, endroit, et moyens de communication. Un secouriste est une personne faisant partie du personnel qui est formée pour fournir les premiers soins.

- Service médical d'urgence – 911 – procédures de l'école pour communiquer avec les services médicaux d'urgence (SMU) et suivi requis.
- Trousses de premiers soins – emplacement et accès au gymnase et aux terrains d'activités extérieures.
- Dispositif de communication (téléphone) – emplacement et accès au gymnase et aux terrains d'activités extérieures.
- Contacter le bureau à partir du gymnase et des terrains d'activités extérieures – procédures sur le terrain de l'école.
- Élèves ayant des troubles médicaux (par exemple, anaphylaxie, asthme, diabète, épilepsie) – rôles et responsabilités concernant les élèves qui ont des troubles médicaux. Le personnel enseignant doit être renseigné sur :
 - les troubles médicaux de l'élève ;
 - le plan de soins de chaque élève ;
 - les médicaments qui doivent être facilement accessibles ;
 - les procédures de gestion des troubles médicaux durant les activités physiques ; et
 - les moyens de reconnaître et d'intervenir en cas d'urgence médicale chez l'élève.
- Syndrome de la mort subite par arythmie (SMSA) – modèle de renseignements et de procédures, y compris les signes avant-coureurs du SMSA et l'intervention de l'école lors d'un évanouissement.
- Commotions cérébrales soupçonnées – rôles et responsabilités des enseignants/entraîneurs/surveillants détaillés dans le protocole du conseil scolaire pour une commotion cérébrale soupçonnée (c'est-à-dire, comment

reconnaître une commotion cérébrale soupçonnée, les mesures à prendre lorsque des signaux d'alerte et d'autres signes et symptômes sont présents, la communication requise et les formulaires fournis aux parents/tuteurs).

- Règle cardinale de soins des blessures – si l'élève qui a subi une blessure ne bouge pas ou si une blessure à la tête, au cou ou à la colonne vertébrale est soupçonnée, ne pas déplacer l'élève et lui dire de ne pas bouger.
- Équipement (par exemple, casque, épaulières) – attendre les SMU, ne pas enlever l'équipement à moins d'une blessure potentiellement mortelle, car le retrait de l'équipement peut causer des dommages au cou ou à la moelle épinière.
- Précautions universelles pour le sang et les liquides corporels – procédures pour éviter le contact avec le sang et les liquides corporels, consultez l'Annexe K - Précautions universelles – Sang et liquides corporels.
- Situations qui requièrent automatiquement un appel 911 – c'est-à-dire, perte de conscience/évanouissement, saignements incontrôlés, réaction anaphylactique, toute maladie/situation ou blessure mettant la vie en danger, et en cas de doute, opter pour la prudence et appeler le 911.
- Transport des élèves blessés ou malades – procédures pour les membres du personnel qui accompagnent l'élève à l'hôpital et pour le transport en véhicule privé jusqu'à l'hôpital.
- Nourriture et boisson – procédure du conseil scolaire ou de l'école (par exemple, ne pas donner de nourriture ou de liquides aux élèves blessés à moins d'indication contraire dans le plan de soins de l'élève (par exemple, incident d'hypoglycémie diabétique)).
- Médicaments donnés aux élèves – Procédures du conseil scolaire ou de l'école pour donner des médicaments aux élèves et documenter la prise de médicaments.

- Secouriste disponible - procédures du conseil scolaire/de l'école pour les enseignants/entraîneurs/surveillants pendant les heures de classe.
- Secouriste non disponible - procédures de prestation des premiers soins du conseil scolaire/de l'école pour les enseignants/entraîneurs/surveillants après les heures de classe.

MODÈLE D'INTERVENTION DE SECOURISME

La direction d'école doit communiquer au personnel un plan de mesures d'urgence qui contient toutes les politiques et procédures pertinentes du conseil scolaire pour fournir les premiers soins aux élèves en cas de blessure ou de maladie.

La direction d'école doit élaborer et communiquer une intervention de secourisme adaptée au site de l'école qui permet au personnel de l'école de s'occuper des élèves blessés ou malades.

Voici deux modèles de contenu pour une intervention de secourisme.

MODÈLE A : INTERVENTION DE SECOURISME

1. S'occuper de l'élève blessé ou malade.
2. Appeler le secouriste (consultez la liste dans la trousse de premiers soins)
3. Appeler le 911 (appel selon la politique et les procédures du conseil scolaire)
4. Envoyer quelqu'un chercher le défibrillateur externe automatisé (DEA)
5. Suivre le protocole de premiers soins

MODÈLE B : INTERVENTION DE SECOURISME

Secouristes

- Nom :
Endroit :

- Nom :
Endroit
- Nom :
Endroit

Services médicaux d'urgence - 9 1 1

Emplacement du téléphone :

Emplacement du défibrillateur externe automatisé (DEA) :

Soins de l'élève blessé ou malade

- Éliminer le risque de blessures supplémentaires pour l'élève blessé en sécurisant la zone et en protégeant l'élève blessé des intempéries.
- Évaluer l'état de l'élève blessé ou malade. Suivre la politique du conseil scolaire en appelant le secouriste de votre école ou les services médicaux d'urgence, si nécessaire. S'occuper de l'élève selon le niveau de formation reçue.
- Si l'élève qui a subi une blessure ne bouge pas ou si une blessure à la tête, au cou ou à la colonne vertébrale est soupçonnée, ne pas déplacer l'élève et lui dire de ne pas bouger.
- Vérifier que les voies respiratoires sont dégagées, et la respiration est présente.
- Se protéger (porter des gants ou un équipement de protection individuelle [EPI] en cas de contact avec du sang ou des liquides corporels).
- Contrôler le saignement. Repérer les signes de choc.
- Pour les élèves ayant des troubles médicaux, administrer les médicaments selon le plan de soins (par exemple, [par exemple, EpiPen], inhalateur pour l'asthme). Si le médicament n'est à portée de main, l'obtenir immédiatement.

- Vérifier la présence de signes ou de symptômes d'une commotion cérébrale soupçonnée.

Transport de l'élève à l'hôpital (SMU non requis)

- Suivre le plan de premiers soins du conseil scolaire, y compris l'accessibilité à un véhicule pour le transport des élèves à l'hôpital.

Lorsque des services médicaux d'urgence (SMU) sont requis

La personne désignée doit :

- Demander à une personne d'appeler le 911.
- Fournir à la personne qui appelle des renseignements sur l'état de l'élève blessé ou malade.
- Fournir à la personne qui appelle d'autres informations pertinentes dans les circonstances (par exemple, entrée d'accès pour les SMU).
- Demander à la personne qui appelle de revenir pour confirmer l'appel et fournir l'heure prévue d'arrivée de l'ambulance.

Pour se préparer à l'arrivée des SMU

La personne désignée doit :

- Envoyer la ou les personnes à l'extérieur à l'entrée d'accès pour accueillir l'ambulance ou le service d'incendie et les guider vers l'élève blessé ou malade.
- Observer attentivement l'élève blessé ou malade pour déceler tout changement de son état et rassurer l'élève jusqu'à l'arrivée des secours d'urgence.

Pour transférer les soins au personnel des SMU

La personne désignée doit :

- Veiller à ce que l'information médicale de l'élève blessé ou malade soit disponible à l'arrivée des SMU (par exemple, conditions préexistantes et médicaments prescrits, plan de soins).
- Fournir de l'information au personnel des SMU (par exemple, l'heure de l'incident, ce qui s'est produit, l'état dans lequel l'élève blessé a été trouvé, les premiers soins prodigués, les changements dans l'état de l'élève blessé).

Rôles et responsabilités de la personne qui appelle

- Composer le 911 pour joindre le répartiteur :
- Expliquer la nature de l'urgence et demander une ambulance.
- Fournir son nom et des renseignements sur l'emplacement du site (par exemple, nom du site, municipalité, adresse, rues transversales, numéro de téléphone, entrée d'accès la plus proche de l'élève blessé ou malade, s'il y en a plus d'une).
- Répondre aux questions du répartiteur concernant l'état de l'élève blessé (par exemple, conscient, respiration, saignement).
- Retourner voir la personne désignée pour confirmer l'appel et lui fournir une estimation de l'heure d'arrivée de l'ambulance.